

## CAUSES DE CONDAMNATION AUX ABATTOIRS

<p>Le suffixe -ite fait référence à une inflammation Le suffixe -ome fait référence à des tumeurs Le suffixe -ose fait référence à une condition non inflammatoire</p>
--

**Abcès** : l'abcès est un amas de pus séparé du tissu environnant par une capsule. Il se forme à la suite d'une contamination par une bactérie lors d'une injection par exemple.  
\*\*Si un abcès est localisé et qu'il n'est pas associé à d'autres problèmes, seule la partie affectée est condamnée. La carcasse peut être condamnée au complet s'il y a présence de plusieurs abcès disséminés à plusieurs endroits dans la carcasse.

**Abcès au foie** : se forme à la suite de dommages causés à la paroi du rumen (ruminite-inflammation du rumen) principalement par l'acidose (baisse du pH du rumen) et rarement par la présence de corps étrangers (ex. : clous, broches). L'acidose est associée à un changement brusque de l'alimentation vers une ration très riche en énergie (grains ou concentrés) ou à d'autres changements dans l'alimentation tels qu'un horaire d'alimentation irrégulier où des bouvillons qui ont été affamés vont se «gaver», une ration peu appétissante, un manque de fourrage dans la ration ou de la compétition à la mangeoire. La paroi du rumen ainsi endommagée devient fragile à l'invasion de bactéries et la plus fréquemment impliquée est *Fusobacterium necrophorum*. Pour en savoir plus, consultez la rubrique Maladies sur le site [www.santedesbouvillons.qc.ca](http://www.santedesbouvillons.qc.ca)

**Actinobacillose** : maladie infectieuse causée par un organisme spécifique qui affecte typiquement les tissus mous et qui implique habituellement les nœuds lymphatiques de la région touchée. Chez la vache, la langue est souvent affectée. Les lésions typiques sont de petits nodules d'environ 1 cm de diamètre. Ils sont facilement visibles et palpables sur la face dorsale et latérale de la langue. Quelques-uns de ces nodules vont causer des ulcères à sa surface. Il peut affecter à l'occasion le masséter, le réticulum, les poumons, le foie, les plèvres et le péritoine.  
\*\*\*Les organes touchés sont rejetés et si cette condition est généralisée, la carcasse complète sera condamnée.

**Actinomycose** : autre maladie infectieuse causée par un organisme spécifique affectant particulièrement les os de la mandibule. L'os devient plus épais et plus gros et en section transversale montre des petits abcès et des traces de suppuration. Des fistules peuvent mener aux tissus environnants en se libérant dans la bouche ou sur la peau de la mâchoire. Les lésions n'affectent pas les nœuds lymphatiques situés à proximité, quoiqu'ils peuvent devenir plus gros et plus durs.  
\*\* Les parties touchées seront condamnées.

**Adhérence** : attachement l'une à l'autre de deux structures. La plupart du temps, c'est une condition qui est acquise au niveau des différentes séreuses. Les causes sont multiples, mais elles succèdent fréquemment aux inflammations ou aux infections.

\*\* Les condamnations se résument habituellement au parage des régions affectées.

**Anémie** : niveau anormalement bas de la circulation des globules rouges et/ou de la diminution de la concentration sanguine de l'hémoglobine. L'anémie se manifeste par la pâleur des muqueuses, une augmentation de la force et du taux des battements cardiaques ainsi que par une faiblesse musculaire.

\*\*La carcasse est approuvée ou condamnée selon la sévérité apparente de l'anémie et des autres problèmes trouvés pouvant y être associés.

**Arthrite** : inflammation d'une ou de plusieurs articulations (polyarthrite). C'est une condition qui apparaît la plupart du temps à la suite d'une infection.

\*\*Si une ou deux articulations sont affectées et qu'il n'y a pas d'autres signes de maladie ailleurs, seules les parties affectées sont condamnées. Par contre, s'il s'agit d'une polyarthrite ou s'il y a des signes de septicémie ou si l'animal est très maigre, car il était dans l'incapacité de s'alimenter et que les graisses sont atrophiées, généralement la carcasse est condamnée au complet.

**Arthropathie** : terme général donné à toutes les maladies associées aux articulations.

\*\*Si les lésions sont réparties sur plusieurs articulations, alors les condamnations seront complètes, autrement, seule la partie lésée sera condamnée.

**Arthrophie séreuse des graisses= dégénérescence mucoïde des graisses = dégénérescence lipoïde** : pour différentes raisons, l'animal utilise ses réserves adipeuses très rapidement pour combler ses besoins énergétiques très élevés. Le gras est alors remplacé par de l'eau, ce qui donne une apparence gélatineuse au gras (transparent et jaunâtre).

\*\* Les carcasses seront mises de côté pour 24 heures pour s'assurer que c'est bel et bien une atrophie séreuse de graisses. Si c'est positif, la carcasse complète sera condamnée.

**Blocage urinaire** : les problèmes d'urolithiase ou de blocage urinaire sont assez fréquents chez les ruminants mâles castrés qui sont soumis à des diètes riches en phosphore (grains). Les pierres ou les calculs se forment dans les canaux du système urinaire et se bloquent dans l'urètre occasionnant une rétention complète de l'urine. Malgré ses efforts, l'animal ne parvient pas à uriner; la vessie se dilate et finit par se rompre dans les 48 heures suivant le blocage. L'urine se répand dans l'abdomen et les tissus abdominaux sous-jacents provoquant une cellulite et une toxémie.

\*\*Cette toxémie et la forte odeur d'urine obligent à condamner la carcasse au complet.

**Bursite** : inflammation des bourses séreuses séparant les muscles ou tendons d'un plan osseux.

\*\* La condamnation dépendra de l'ampleur des dommages.

**Carcinome** : terme général pour définir une tumeur cancéreuse épithéliale ou glandulaire.

\*\*Les condamnations dépendent de l'ampleur des dommages (localisés ou généralisés).

**Cellulite** : inflammation du tissu cellulaire par infection. La porte d'entrée peut être une plaie. La plupart du temps, la condition se limitera à la région affectée si la carcasse ne démontre pas d'autres lésions.

**Chondrome** : tumeur des cartilages.

\*\*La condamnation dépendra de l'étendue de la condition.

**Cirrhose** : c'est le nom donné à la phase terminale d'une maladie du foie qui peut être causée au départ par un empoisonnement (plante, cuivre, arsenic, etc.), par des toxines de bactéries, par des parasites, etc. Le foie est dur, de forme irrégulière et pâle.

\*\*Si le foie ne peut plus jouer son rôle et que des signes de maladies sont présents ailleurs (ex.: jaunisse) la carcasse est condamnée au complet. Autrement, seul le foie est condamné.

**Congestion** : accumulation de sang dans les vaisseaux sanguins d'un organe ou d'une partie du corps, entraînant une augmentation de son volume et une altération de ses fonctions. Elle est généralement d'origine virale, septicémique ou toxique.

**Contusion** : lésion produite par un choc qui se traduit par une rupture des vaisseaux avec une fuite de sang dans les tissus adjacents. Les contusions sont le résultat d'une hémorragie. Les contusions récentes sont bien rouges, tandis que les vieilles ont du sang coagulé, leur couleur tend à changer et elles sont accompagnées d'œdème.

\*\*Les carcasses ayant des lésions qui affectent les nœuds lymphatiques ou qui sont associées à des changements systémiques seront condamnées au complet. Autrement, seule la partie affectée sera parée. Toutes les contusions doivent être enlevées et condamnées parce que les produits toxiques et les éléments du sang réabsorbés et présents dans les lésions peuvent causer des problèmes de santé s'ils sont consommés.

**Cysticercose bovine (kystes au cœur)** : les kystes au cœur ou aux autres muscles causés par *cysticercus bovis* sont connus sous le nom de cysticercose. La cysticercose est une infestation parasitaire des bovins transmis par l'humain. Ce dernier est infecté en consommant de la viande de bœuf parasité crue ou insuffisamment cuite. C'est une maladie à déclaration obligatoire et par conséquent tous les bovins abattus font l'objet d'une attention particulière de la part des inspecteurs à cet effet.

\*\*Lorsque des kystes sont découverts dans les muscles, selon le nombre, les carcasses seront condamnées ou traitées (congélation) de façon à rendre le produit sécuritaire. Pour plus d'informations, consulter le site sous la rubrique Maladies : cysticercose.

**Cystite** : inflammation aiguë ou chronique de la vessie pouvant être une condition isolée ou témoin d'une maladie de l'appareil urogénital.

\*\* La condamnation sera partielle ou totale selon que cette condition est associée ou non à des changements d'ordre général.

**Ecchymose** : épanchement de sang diffus, siégeant dans du tissu conjonctif ou graisseux. Les ecchymoses sont de plus grandes hémorragies que les pétéchies.

\*\* Les condamnations se limitent aux régions affectées.

**Émaciation** : condition d'un animal montrant une maigreur extrême. Elle est souvent associée à une atrophie séreuse des graisses. Ce phénomène est dû au fait que l'animal utilise trop rapidement ses réserves lipidiques.

\*\*Pour différencier un animal maigre d'un animal émacié, l'animal jugé suspect est retenu pendant 24 heures. Par la suite, si les cavités sont relativement sèches et qu'il n'y a pas d'œdème musculaire, la carcasse sera approuvée pour consommation humaine. Par contre, si le gras est d'une couleur, texture ou consistance anormale, la carcasse sera condamnée au complet.

**Emphysème** : affection pulmonaire chronique caractérisée par une augmentation du volume des espaces aériens distaux des poumons, soit par dilatation ou par destruction des poumons.

\*\*C'est une condition qui est très souvent associée à d'autres problèmes importants, et par le fait même, les carcasses seront condamnées au complet.

**Entérite** : inflammation des intestins. Est associée à une diarrhée abondante. À l'examen après abattage, les intestins apparaissent rougeâtres et inflammés. Les nœuds lymphatiques mésentériques sont hypertrophiés.

\*\*Cette condition est fréquemment associée à des changements systémiques. À ce moment-là, la carcasse est généralement condamnée au complet.

**Épithéliome de l'œil** : tumeur de l'œil et/ou de la région orbitaire de l'œil.

\*\*Les carcasses des animaux affectés par un épithéliome de l'œil devront être condamnées complètement si l'une des trois conditions suivantes existe :

1. s'il est associé à des lésions au niveau des structures osseuses de la tête (infection extensive, suppuration et nécrose);
2. s'il y a des métastases au niveau des nœuds lymphatiques incluant ceux parotidiens, aux organes internes, aux muscles, au squelette et aux autres structures pouvant être affectées par la propagation de la tumeur primaire (tumeur de l'œil);
3. s'il est associé à de la cachexie (maigreur extrême) ou des problèmes systémiques secondaires.

\*\* Les carcasses affectées avec une étendue moindre que décrite ci-dessus sont approuvées pour la consommation humaine, à condition d'enlever et de condamner la tête ainsi que la langue.

\*\* Les carcasses où un œil est manquant devraient être soigneusement examinées alors que la tête et la langue devront être condamnées.

**Fracture** : rupture d'un os qui peut causer différentes lésions autour de la région affectée.

\*\*Pour une fracture ouverte survenue depuis plus de 12 à 24 heures et associée à de la fièvre, la carcasse complète sera condamnée. Seule la partie affectée sera condamnée, dans le cas d'une fracture fermée associée à des contusions.

**Hématome** : c'est une enflure contenant du sang, souvent causée par la rupture d'une petite veine sous la peau ou dans d'autres tissus. Se résorbe après un certain temps.

\*\* Il y aura parage de la partie affectée.

**Hémorragie** : épanchement de sang hors des vaisseaux sanguins lors de leur rupture. Les hémorragies peuvent se retrouver à différents niveaux tels que les muscles ou les viscères. Cause souvent l'anémie.

\*\* Les condamnations dépendent de l'étendue des hémorragies.

**Hépatite** : affection inflammatoire du foie. Si une fonction hépatique est compromise à la suite d'une sévère nécrose ou atrophie, de graves désordres peuvent survenir. Lors d'une hépatite, le foie augmente de volume.

**Hygroma** : épanchement de liquide dans la cavité d'une des bourses séreuses situées au voisinage d'une articulation, d'une zone d'appui ou d'une zone de frottement. La région affectée voit son volume augmenté.

\*\*On condamne seulement la partie affectée.

**Ictère** : jaunisse. Coloration jaunâtre de la peau, des organes internes, de la partie blanche de l'œil et des muqueuses, etc. due à l'accumulation anormale de pigments de la bile (la bilirubine) ou de l'hémoglobine du sang. La jaunisse est habituellement consécutive à un mauvais fonctionnement du foie (à la suite d'une infection ou un empoisonnement par exemple) ou du canal qui transporte la bile (obstruction du canal par une pierre, par exemple) mais peut aussi survenir à la suite d'une destruction massive des globules rouges du sang.

\*\*Si la carcasse présente une coloration jaune intense ou jaune verdâtre, elle sera condamnée. Si la carcasse a une coloration jaune anormale et que l'on retrouve des lésions sévères à des organes comme le foie ou la rate, elle sera également condamnée. Enfin, si la carcasse est en bon état et que la coloration est légère, elle peut être réfrigérée pour 24 heures et si la coloration s'estompe, la carcasse sera libérée.

**Lipome** : tumeur bénigne dans les tissus adipeux.

\*\*La condamnation dépendra de l'ampleur des dommages.

**Lymphadénopathie/lymphadénite** : lymphadénopathie est le terme général des différentes affections aux noeuds lymphatiques (petits organes impliqués dans le système de défense de l'animal et présents dans plusieurs parties du corps; appelés aussi ganglions). La lymphadénite désigne une inflammation des noeuds. Les noeuds lymphatiques peuvent être affectés lors de certains cancers ou de problèmes infectieux.

\*\*Si l'inflammation est locale, les régions drainées par ces noeuds sont condamnées. Si la condition est retrouvée dans différents endroits du corps, toute la carcasse est condamnée.

**Lymphadénopathie** : terme général des différentes affectations aux noeuds lymphatiques.

\*\*La condamnation dépendra de la portée des problèmes : elle pourra être partielle ou totale selon le cas.

**Lymphosarcome ou lymphome:** cancer ou tumeur maligne des ganglions lymphatiques. Ce type de cancer est habituellement associé au virus de la leucose bovine enzootique et se rencontre généralement chez des bovins de plus de 2 ans. Il existe cependant une autre forme, qui n'est pas associée à ce virus, mais cette dernière est beaucoup plus rare (lymphome forme juvénile, forme thymique et forme cutanée).

\*\*Les carcasses atteintes de lymphome sont condamnées au complet parce que le système immunitaire est touché et donc l'état général de l'animal est par le fait même affecté.

**Luxation :** déplacement ou écartement produit entre deux surfaces articulaires qui se trouvent normalement face à face. **Luxation coxo-fémorale :** entre le bassin (coxal) et la cuisse (la tête du fémur).

\*\*La condamnation est fonction de l'étendue des hémorragies et des contusions provoquées par la luxation.

**Mammite :** inflammation de la glande mammaire due aux effets causés par des bactéries ou des champignons. Cette condition est caractérisée par de l'enflure des quartiers atteints.

\*\*Il n'y a pas de condamnation tant que les abcès sont petits et encapsulés (infection localisée), mais la carcasse sera condamnée au complet si une réaction systémique s'ensuit (infection généralisée).

**Mélanome :** tumeur des cellules productrices de mélanine.

\*\*La condamnation sera généralement partielle, mais dépendra de l'étendue des lésions.

**Mésothéliome :** tumeur due à une prolifération des cellules qui recouvrent les différentes séreuses : péritoine, péricarde, plèvre, cavité vaginale ou testiculaire.

\*\*Normalement, la condamnation est partielle, mais dépendra de l'ampleur des lésions.

**Métastase :** accumulation des cellules cancérigènes dans une partie du corps, à la suite de leur déplacement par voie sanguine ou lymphatique à partir d'un foyer primaire. Les métastases sont souvent présentes dans les ganglions et les poumons.

\*\*Les condamnations sont souvent complètes parce que les métastases sont habituellement généralisées.

**Métrite :** élargissement et inflammation de l'utérus. C'est toujours sérieux même si les changements systématiques sont relativement minimes. La vache va montrer des signes de septicémie. Les causes principales sont les traumatismes lors de vêlages, la rétention d'un veau mort ou d'une pièce de placenta dans l'utérus.

\*\*C'est une condition qui va très souvent amener une condamnation complète.

**Myocardite :** inflammation du muscle cardiaque. (endocardite lorsque les lésions sont concentrées à l'intérieur du cœur et sur les valvules).

\*\*La condamnation dépendra de l'ampleur des dommages.

**Myosite:** inflammation du muscle, habituellement associée à des maladies spécifiques comme la sarcosporidiose. On parle alors de myosite éosinophilique. La sarcosporidiose est causée par un parasite : le sarcocystis. Ce petit parasite vit dans les muscles, le système nerveux, le foie et les reins des herbivores (bovins) et dans l'intestin des carnivores et des omnivores. Le bovin s'infecte en mangeant du fourrage contaminé par des fèces de carnivores (chien, coyote, chat) ou d'omnivores (humain) infectés. Les carnivores ou les humains s'infectent en mangeant de la viande crue ou semi-cuite provenant d'un animal parasité. Lorsque le parasite se localise dans le muscle, il peut provoquer une réaction inflammatoire que l'on appelle myosite. Ce phénomène est par contre de type allergique et un faible nombre de bovins vont développer ce type de réaction. Il n'existe pas de traitement efficace. Il faut éviter de donner de la viande crue et des carcasses de bovins morts aux chiens, aux chats et aux coyotes. Il faut aussi faire attention de ne pas contaminer les aliments des bovins avec des fèces de chien, de chat ou de coyote.

\*\*Les carcasses atteintes de myosite sont jugées selon l'étendue des lésions. Si les lésions sont très étendues, la carcasse est condamnée au complet. Sinon, seulement la partie affectée le sera.

Une autre possibilité de myosite est celle provoquée par une injection. Celle-ci entraînera une condamnation partielle du muscle affecté et selon le jugement du vétérinaire, la carcasse sera retenue pour un test de dépistage d'antibiotiques.

#### **Myosite éosinophilique :**

\*\*Les carcasses atteintes de myosite éosinophilique sont jugées selon l'étendue des lésions. Si les lésions sont très répandues, la carcasse au complet sera condamnée. Autrement, seulement la partie affectée sera condamnée.

**Nécrose :** altération d'un tissu à la suite de la mort de ses cellules. Les régions affectées deviennent plus pâles en raison d'une diminution de leur apport sanguin. Ceci peut être dû à une thrombose ou une embolie, à la présence de substances toxiques ou à l'effet de dommages physiques.

\*\*La condamnation se limite à la région touchée.

**Néoplasie :** terme servant à désigner un tissu nouvellement formé ayant un caractère tumoral.

\*\*Habituellement, ce sera des condamnations se limitant à la région touchée si elles ne sont pas associées à des changements systémiques.

**Néoplasme :** tissu nouvellement formé dans l'organisme en particulier une tumeur. C'est une prolifération de tissus cancéreux ou de tumeurs cancéreuses.

\*\*Seul l'organe ou la partie de carcasse ayant un néoplasme devrait être condamné. Par contre, la carcasse entière sera condamnée s'il y a évidence de quelques métastases ou si la condition générale de l'animal est affectée.

**Néphrite** : Inflammation des reins. Cette lésion est généralement consécutive à une infection par une bactérie présente dans la vessie ou dans le sang.

\*\*La carcasse peut être condamnée partiellement ou totalement, dépendamment si la lésion est aiguë ou chronique et s'il y a présence de changements généralisés dans le reste du corps.

**Œdème** : terme général utilisé pour mentionner une infiltration de liquide dans les tissus et /ou dans les cavités.

Anasarque : œdème généralisé et avancé à travers le corps

Ascite : œdème dans la cavité péritonéale

Hydrothorax : œdème dans la cavité thoracique

**Omphalophlébite** : condition retrouvée surtout chez le jeune veau au niveau du nombril et qui peut évoluer en arthrite généralisée. Le nombril étant la porte d'entrée de l'infection.

\*\*Quand l'arthrite est généralisée, la carcasse est condamnée au complet.

**Péricardite** : inflammation de l'enveloppe externe du cœur, le péricarde. Peut être un signe d'une infection générale. Elle est caractérisée par une augmentation de fluides dans le sac péricardique. Se produit souvent chez le bovin, lorsqu'un corps étranger infecté perfore le sac péricardique à partir d'un des estomacs, le réticulum : on l'appelle alors la péricardite traumatique.

\*\*On condamne la carcasse au complet, si l'inflammation est aiguë, diffuse ou purulente et si elle est associée à des changements dans d'autres parties du corps. On présume que la bactérie est présente dans les tissus comestibles, ce qui représente un risque pour le consommateur.

**Péritonite** : inflammation de la membrane qui tapisse les parois intérieures et les organes de l'abdomen. Cette lésion peut provenir du système digestif, par exemple lorsqu'un ulcère sévère de la caillette se rompt et permet au contenu de la caillette de se déverser dans la cavité abdominale ou lors de la perforation d'un des estomacs par une broche ou un clou que le bouvillon a avalé. Elle peut également être d'origine sanguine.

\*\*La carcasse est condamnée au complet lorsque la péritonite est aiguë ou est associée à des changements généralisés dans tout le corps de l'animal.

**Pétéchies** : petites taches rouges dues à de petites hémorragies à la surface des muqueuses ou des organes. Elles sont généralement présentes dans la carcasse d'un animal qui était malade ou fébrile au moment de l'abattage. C'est une condition que l'on retrouve souvent associée à d'autres problèmes.

**Pleurésie** : inflammation des plèvres viscérales et pariétales (enveloppe des poumons).

\*\*La carcasse sera condamnée au complet si la pleurésie est aiguë ou si elle est associée à des changements systémiques. Autrement, seule la partie affectée sera condamnée et le reste de la carcasse sera approuvé.

**Pleuropneumonie** : association d'une pleurésie et d'une pneumonie.

**Pneumonie/pleurésie** : la première est l'inflammation des poumons à la suite d'une infection, alors que la pleurésie est l'inflammation de la membrane qui enveloppe les poumons. Les causes sont multiples et la plupart du temps d'origine bactérienne ou virale.

\*\*La carcasse peut être condamnée au complet si la pneumonie est aiguë et extensive ou si elle est accompagnée de lésions généralisées. Sinon, seuls les poumons sont condamnés.

**Pyémie** : ce sont des abcès multiples.

\*\*Les cas d'abcès sont difficiles à juger. Les carcasses seront condamnées pour abcès multiples si ceux-ci sont la conséquence de l'intrusion d'un organisme pyogène dans la circulation systémique ou s'ils sont associés à des manifestations systémiques secondaires : des hémorragies dans les nœuds lymphatiques, dans les reins, dans les membranes séreuses ou des changements systémiques dans les organes parenchymateux, une dégénérescence sévère ou une infiltration dans le tissu musculaire.

**Pyothorax** : terme spécifique pour mentionner qu'il y a du pus au niveau du thorax.

\*\*Seule la partie affectée sera condamnée lorsque le pyothorax ne peut être associé à d'autres problèmes.

**Pyurie** : présence de pus dans l'urine, une caractéristique des infections des voies urinaires (cystite, pyélonéphrite).

**Résidus d'antibiotiques** : présence de résidus d'antibiotiques. Tous les animaux considérés suspects sont testés pour détecter la présence de résidus d'antibiotiques. La présence de résidus d'antibiotiques a un impact important sur la santé publique. Ces résidus peuvent induire des réactions allergiques lorsque la viande est consommée par des personnes hypersensibles. De plus, une exposition prolongée aux antibiotiques peut entraîner des résistances et diminuer l'efficacité de certains médicaments. Pour ces raisons, **il est essentiel que le producteur respecte la période de retrait du médicament et prenne en considération qu'un animal très malade prend plus de temps à éliminer ces substances.**

\*\*La carcasse et tous ses organes sont condamnés si les muscles sont testés positifs. Toutefois, si seulement le foie ou les reins sont positifs (mais les muscles négatifs), seuls ces organes sont condamnés.

**Sarcosporidiose** : elle est causée par un parasite le «sarcocystis» qui vit dans les muscles. Les vaches s'infectent en mangeant du fourrage contaminé par les fèces des carnivores et des humains. Le carnivore et l'homme sont contaminés en mangeant de la viande crue ou semi-cuite ou des viscères. La rupture du kyste ou la mort du parasite provoque une réaction inflammatoire au niveau musculaire : la myosite éosinophilique (voir cette condition).

**Schwanome** : communément appelé le cancer des nerfs. C'est un cancer que l'on retrouve le plus souvent au niveau des membres antérieurs.

\*\*Seulement la partie affectée sera condamnée. Si le problème est généralisé, la carcasse sera complètement condamnée.

**Septicémie** : c'est un empoisonnement du sang par une bactérie ou ses toxines. La bactérie ou ses toxines attaquent ensuite différents organes par le sang. Un animal en septicémie peut présenter les signes cliniques suivants :

1. L'animal a l'air moche, «ne file pas» ;
2. Changements de sa température, laquelle peut être élevée au début des symptômes, mais peut chuter sous la normale par après;
3. Difficulté à respirer et/ou respiration rapide;
4. Tremblements;
5. Congestion et petits points rouges (pétéchies) dans les yeux, la bouche et la muqueuse vaginale.

\*\*Les animaux atteints de septicémie sont condamnés au complet.

**Stéatose des muscles** : Remplacement du tissu musculaire par du gras. Condition rencontrée occasionnellement chez les bovins, les moutons et les porcs à l'abattoir. Il n'y a pas de signes cliniques chez l'animal vivant et la cause n'est pas connue. La carcasse est condamnée au complet.

**Toxémie** : ensemble des accidents provoqués par l'accumulation dans le sang de poisons (toxines) endogènes ou exogènes qui n'ont pu être éliminés par l'organisme.

\*\*C'est une condition qui ressemble à la septicémie lors de l'inspection des viandes. Le résultat sera le même, puisque la carcasse sera condamnée dans son ensemble.

**Urémie** : augmentation du taux d'urée dans le sang due à une insuffisance rénale.

**Xanthose** : les muscles squelettiques et cardiaque ont une coloration brun-jaune causée par un pigment, la xanthine. C'est une condition qui se retrouve souvent chez les vieilles vaches. Les vaches Ayrshire seraient génétiquement plus sujettes à cette condition.

\*\*Généralement, cette condition est étendue à tout le corps et la carcasse sera condamnée au complet.

Merci aux Drs : Jean-Marc Dupras, René Patenaude, Lucie Gagnon et Geneviève Côté pour leur participation à ce document.

Juin 2009